



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DES SERVICES DE L'ETAT

SPECIAL N° 55 – DECEMBRE 2015

Pôle Coordination Interministérielle et Modernisation

Publié le 17 décembre 2015

SOMMAIRE

	Page
09 – PREFECTURE	
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES, DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES	
BUREAU DES ÉLECTIONS ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE	
Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 1 ^{er} décembre 2015 portant convocation des électeurs de la commune de Serres-sur-Arget en vue de l'élection partielle complémentaire du conseil municipal	1
Liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs pour 2016 (décision du 15/12/2015)	2
 DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUE DE MIDI PYRENEES ET DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE	
DIVISION DE LA STRATÉGIE, DU CONTRÔLE DE GESTION ET DE LA QUALITÉ DE SERVICE	
Arrêté de subdélégation de signature en matière de gestion des successions vacantes	5

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

PRÉFECTURE

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES,
DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET
DES AFFAIRES JURIDIQUES

Bureau élections et police administrative

Anne Maertens

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 1^{er} décembre
2015 portant convocation des électeurs de la
commune de Serres-sur-Arget en vue de l'élection
partielle complémentaire du conseil municipal

La préfète de l'Ariège
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral et notamment ses articles L.225 à L.259 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2015 portant convocation des électeurs de la commune
de Serres-sur-Arget en vue de l'élection partielle complémentaire du conseil municipal;

Vu la démission du 11 décembre 2015 de M. Christian ANNÈS de ses fonctions de conseiller
municipal de la commune de Serres-sur-Arget;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Ariège:

A R R Ê T E

Article 1:

L'article 1^{er} de l'arrêté du 1^{er} décembre 2015 est modifié comme suit :

Les électeurs de la commune de Serres-sur-Arget sont convoqués le dimanche 24 janvier 2016
afin de procéder à une élection partielle complémentaire en vue d'élire neuf (9) membres du
conseil municipal.

Le reste est sans changement.

Article 2:

Le secrétaire général de la Préfecture de l'Ariège et le maire de Serres-sur-Arget sont chargés,
chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil
départemental des actes administratifs et affiché à la mairie de Serres-sur-Arget.

Fait à Foix, le 14 décembre 2015

Pour la préfète
et par délégation,
Le secrétaire général

Signé

Ronan BOILLOT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

**LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS
DE COMMISSAIRES ENQUÊTEURS POUR 2016**

LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE CHARGÉE D'ÉTABLIR LA LISTE D'APTITUDE
AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 123-4 et suivants et D. 123-38 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2013 modifié le 4 juin 2015, portant renouvellement de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;

Vu le compte rendu de la réunion du 2 décembre 2015 ;

DÉCIDE

Article 1 :

La liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2016 est arrêtée ainsi qu'il suit :

	NOM-PRENOM	SITUATION PROFESSIONNELLE
1	AVERLANT Patrick	Directeur des Grands Comptes Nationaux retraité
2	BAUER Laurent	Gérant d'une société de travaux en hauteur
3	BAUTISTA Gérard	Cadre supérieur La Poste retraité
4	BELLEOSTE Gérard	Chef d'atelier retraité
5	BOCAHUT Fabrice	Délégué militaire départemental retraité
6	BRIQUET-BOISSIERE Gaëlle	Responsable service urbanisme chargée de stratégie urbaine à la mairie de Nailloux



	NOM-PRENOM	SITUATION PROFESSIONNELLE
7	CAVAILLÉ Bernard	Ingénieur général honoraire des Ponts, des Eaux et des Forêts Conseiller municipal
8	CLARACO Robert	Directeur bureau d'études
9	DES Claude	Colonel retraité conseiller municipal Laroque d'Olmes délégué communautaire de la CCPO
10	DORIE Pierre	Trésorier des finances
11	DREUX Monique	Directrice de magasin retraitée maire adjoint (2ème) Goulier
12	DOUMERC Jean-Louis	Officier de l'armée de terre retraité
13	FREYCHE Rémi	Directeur administratif et financier de la Savasem
14	HERIN Jules	Ingénieur divisionnaire des travaux agricoles en retraite
15	JOUANOLOU Michel	Conseiller de l'ADESEA retraité
16	LEBEAU Anne	Ingénieur Territorial conseillère municipale Pamiers
17	LEFEVRE Paul	chargé d'études au C.A.U.E retraité
18	LE RASLE Xavier	Consultant transport public
19	LOPEZ Marcel	Directeur général des services retraité
20	MACE Hervé	SNCF retraité
21	MAURAN Jacqueline	Cadre ANPE retraitée 1er adjoint Tourtouse

	NOM-PRENOM	SITUATION PROFESSIONNELLE
22	MESROB Jacques	Ingénieur production automobile en retraite
23	MOIROT Christian	Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs maire
24	MONNEREAU Roger	Officier de gendarmerie en retraite
25	PAGLIARINO-FREYCHE Jacqueline	Professeur des écoles retraitée maire
26	PARRA Jean	Lieutenant-colonel de gendarmerie retraité
27	RAMEIL Alain	Directeur de l'association des maires et des élus de l'Ariège retraité
28	SUTRA Jean-Luc	Juriste en urbanisme
29	TOURAILLES Christian	Général de brigade au titre de la deuxième section retraité
30	VIDAL Jacqueline	Retraitée fonction publique ARS

Article 2 :

La présente liste sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ariège et pourra être consultée à la préfecture de l'Ariège et au greffe du tribunal administratif de Toulouse.

Fait à Foix, le

15 DEC. 2015

Le président,



Benoist GUÉVEL



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

DE MIDI-PYRÉNÉES ET DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

Division de la stratégie, du contrôle de gestion et de la qualité de service

34, rue des lois

31039 TOULOUSE CEDEX 9

Dossier suivi par Sylviane DURAND

☎ 05.61.10.67.74

Arrêté de subdélégation de signature en matière de gestion des successions vacantes

La Préfète de département de l'Ariège,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion des patrimoines privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu le décret du 18 juin 2015 nommant Mme Marie LAJUS, préfète de l'Ariège, ;

Vu le décret du 24 septembre 2015, portant nomination de M. Jacques MARZIN, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur régional des finances publiques de Midi-Pyrénées et du département de la Haute-Garonne, avec une date d'installation fixée au 15 octobre 2015 par décision du directeur général des finances publiques datée du 25 septembre 2015 ;

Vu l'arrêté du préfet de l'Ariège en date du 27 octobre 2015 donnant délégation de signature à M. Jacques MARZIN, directeur régional des finances publiques de la région Midi-Pyrénées et du département de la Haute – Garonne, à l'effet de signer, dans la limite de ses compétences et attributions, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de l'Ariège,

Sur proposition du directeur régional des finances publiques,

Arrête :

Article 1 : La délégation de signature qui est conférée à M. Jacques MARZIN par l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2015, sera exercée par M. Claude BRECHARD, administrateur général des finances publiques, et M. Eric LORAND, administrateur des finances publiques, ou à leur défaut, par MM. Pascal ROUZIES ou Guy MONTARIOL, administrateurs des finances publiques adjoints, ou M. Philippe RIBES, inspecteur principal des finances publiques,

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés à l'article 1, la délégation sera exercée par Mme Annie PELATA, inspectrice des finances publiques, Mmes Marie-Claude ANDRIEU, Nicole BONARD, Nicole DEZON, Ghislaine REMY et M. Léonard SAMMARTINO contrôleurs des finances publiques, ou Mme Jeannine BRUNELLO, agente administrative des finances publiques.

Article 3 : Cet arrêté annule et remplace le précédent arrêté du 2 juillet 2015.

Article 4 : Le directeur régional des finances publiques de Midi-Pyrénées et du département de la Haute-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ariège.

Fait à Toulouse, le 12 novembre 2015

Pour la Préfète,

L'administrateur général des finances publiques,

Directeur régional des finances publiques de Midi-Pyrénées et de Haute-Garonne,



Jacques MARZIN